

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

AMENDEMENT

N ° CL409

présenté par

Mme Valetta Ardisson, M. Trompille et M. Blanchet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.